



Règles de participation et de fonctionnement d'une activité de tirage

Titulaire	Fondation des comptables professionnels agréés du Québec   Numéro de licence : RACJ-2580
Tirage	<p><b>Type de tirage :</b> à prix fixe</p> <p><b>Nombre de billets mis en vente :</b> 1 250 (premier numéro : 0001   Dernier numéro : 1 250)</p> <p><b>Prix de vente par billet :</b> 50 \$</p> <p><b>Endroit où les billets sont vendus :</b> les billets sont vendus en ligne à partir d'un <a href="#">formulaire d'inscription</a> à remplir par toute personne de 18 ans ou plus résidant au Québec. Le paiement doit être effectué par carte de crédit.</p> <p><b>Date de vente des billets :</b> du 25 septembre au 3 décembre 2024, 13 h</p> <p><b>Date, heure et endroit du tirage :</b> le tirage des trois prix aura lieu le 9 décembre 2024, 15 h, à la Fondation des comptables professionnels agréés du Québec, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2</p> <p><b>Procédure pour la sélection des personnes gagnantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le tirage sera supervisé par un cabinet comptable.</li> <li>• Les chances de gagner un des trois prix sont directement liées au nombre de billets vendus.</li> <li>• Trois billets seront tirés parmi toutes les inscriptions reçues selon l'ordre présenté dans la section « Prix ».</li> <li>• Une personne gagnante ne peut remporter plus d'un prix.</li> </ul>
Prix	<p><b>Trois prix à gagner d'une valeur totale de 11 000 \$ :</b></p> <p>1<sup>er</sup> prix : Une carte-cadeau voyage de <b>6 000 \$</b></p> <p>2<sup>e</sup> prix : Une carte-cadeau voyage de <b>3 000 \$</b></p> <p>3<sup>e</sup> prix : Une carte-cadeau voyage de <b>2 000 \$</b></p>
Réclamation des prix	<p><b>Procédure pour joindre les personnes gagnantes et réclamer un prix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Fondation communiquera avec les personnes gagnantes par téléphone et par courriel au plus tard deux (2) jours après le tirage. Les personnes gagnantes devront alors indiquer à la Fondation de quelle façon elles souhaitent récupérer leur prix : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ soit en personne à la Fondation des comptables professionnels agréés du Québec, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2;</li> <li>○ soit en le faisant expédier à l'adresse de leur choix. Les frais d'expédition, le cas échéant, seront payables par les personnes gagnantes.</li> </ul> </li> <li>• Dans tous les cas, les personnes gagnantes devront réclamer leur prix au plus tard le 10 février 2025, 15 h. Une preuve d'identité démontrant qu'elles sont âgées d'au moins 18 ans pourrait être exigée.</li> <li>• En participant à ce tirage, les personnes gagnantes acceptent que leur nom et des images d'elles (photos et vidéos) puissent être utilisés, sans rémunération ou compensation, dans le cadre de publications ou de publicités que la Fondation des CPA et l'Ordre des CPA du Québec pourraient diffuser dans leurs outils de communication imprimés ou numériques, notamment les bulletins CPA, le site Web de l'Ordre, les médias sociaux et le rapport annuel de la Fondation. Le nom des personnes gagnantes sera rendu public dans les sept (7) jours suivant le tirage.</li> <li>• Les prix doivent être acceptés tels quels. Les cartes-cadeaux voyage ne peuvent être échangées contre une somme d'argent, vendues ou transférées. Aucune substitution n'est accordée. Les cartes-cadeaux sont sans date d'expiration et peuvent être utilisées pour l'achat de voyages, de vols, de forfaits voyages ou de croisières jusqu'à épuisement du solde.</li> <li>• Le refus du prix libère la Fondation de toute responsabilité et obligation envers la personne gagnante dudit prix.</li> </ul>
Autres informations	<p><b>Traitement des inscriptions et renseignements personnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À la réception du formulaire d'inscription, la Fondation transmettra aux personnes participantes un billet numéroté. La Fondation conservera une portion du billet numéroté et les coordonnées de la personne participante.</li> <li>• Les formulaires de participation et la portion détachable des billets numérotés deviennent la propriété de la Fondation et ne seront pas retournés aux personnes participantes. La Fondation s'engage à les détruire de façon sécuritaire une fois que le tirage sera terminé ou que ses obligations légales et fiscales seront remplies.</li> <li>• Les renseignements personnels, tels que votre prénom et nom, votre adresse civique, votre numéro de téléphone, votre courriel et votre numéro de membre ou de candidat (le cas échéant) sont recueillis aux fins de l'administration du présent tirage et, le cas échéant, pour de futures communications concernant la Fondation. En fournissant ces renseignements, les personnes participantes consentent à leur utilisation aux fins indiquées.</li> <li>• La participation au tirage comporte l'acceptation du présent règlement. La Fondation se charge de son application et toutes ses décisions sont définitives.</li> </ul>